



Communiqué de presse

Paris, le 16 février 2021

Un pays qui confine les personnels de l'éducation à l'étranger

Depuis le 31 janvier 2021 minuit, de nouvelles restrictions viennent limiter temporairement les libertés de circulation. Ces limitations touchent tout particulièrement les Français de l'étranger partiellement interdits d'entrée sur le territoire de leur propre pays. Ils concernent donc au premier chef les personnels d'éducation en mission et qui exercent dans les établissements français de l'étranger. Certains d'entre eux sont assignés à résidence par la COVID-19 et ses conséquences depuis bientôt un an et demi.

Les personnels de l'éducation qui exercent dans un pays de l'Espace économique européen, à l'exception Royaume-Uni, ont la possibilité de rentrer en France sous réserve de test virologique négatif. En revanche, la venue en France depuis tous les autres pays de ressortissants français ou de l'Union européenne n'est possible que sur motifs impérieux à justifier : résidence principale en France, motif sanitaire, familial ou professionnel. Un test virologique négatif et une mise en quarantaine d'une semaine sont également imposés.

Pour le Sgen-CFDT de l'étranger, ces restrictions sont très contraignantes et viennent, à la veille des congés scolaires dans de nombreux pays, aggraver encore l'éloignement des personnels d'éducation en poste à l'étranger. Pour le Sgen-CFDT, cet éloignement imposé ne doit pas s'accompagner d'un isolement susceptible d'accroître leurs difficultés psychologiques.

Le Sgen-CFDT de l'étranger demande que la cellule d'écoute psychologique mise en place par l'opérateur public AEFÉ soit maintenue d'autant. Le Sgen-CFDT demande par ailleurs au ministère de l'Éducation nationale de proposer a minima un soutien psychologique aux quelque 2500 détachés directs gérés hors opérateur public AEFÉ.

Plus que jamais, le Sgen-CFDT restera attentif aux libertés et à la santé de tous les personnels d'éducation en mission à l'étranger.

- Contact : Xavier Auger secrétaire général du Sgen-CFDT de l'étranger, 06 11 12 05 35, etranger@sgen.cfdt.fr